

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi 4 août, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand



Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Gilles Payer.

Est absent : Monsieur Noël Picard

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal du mois juillet 2025

2. Finances

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 juillet 2025

2.2 Rapport mensuel des revenus et des dépenses au 31 juillet 2025

2.3 Écritures budget révisé juillet 2025

3. Dossier station d'essence

4. Dossier mine

5. Rapport du Maire (présentation de deux demandes de dérogations mineures)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

7. Département de l'Administration

7.1 Correspondances -

7.2 Rémunération du personnel électoral

7.3 Avis de motion règlement 2025-07 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2020-09 relatif à la délégation et au suivi budgétaire

7.4 Embauche à titre de DGA, greffière-trésorière adjointe - greffe et communications

7.5 Embauche à titre d'agente aux loisirs, culture et tourisme

7.6 Adoption des descriptions de tâches et de l'organigramme

7.7 Mandat au notaire Me Louis-Philippe Robert pour la rédaction d'un acte de servitude - Chemin Brazeau (Électrification)

7.8 Modification de la résolution 2025-07-41308 congrès FQM

7.9 Lettre d'entente fin d'emploi employé no. 47-03

8. Département de la Sécurité publique

8.1 Projet d'entente formation pompiers

8.2 Fin d'emploi pompier numéro 22-66 – Lettre de remerciement

9. Département des Travaux publics & Hygiène du milieu

9.1 Fin de probation de l'employé Réjean Dandurand

9.2 Soumission non-retenue – AOP 2025-03-02 : location camion 6 roues 4x4 benne arrière et lancement nouvel appel d'offres public pour un acquisition

10. Département de l'Environnement et de l'Urbanisme

10.1 Modification de l'entente relatif aux travaux à réaliser sur le lot 6 198 275

10.2 Demande de dérogation mineure – lot 6 164 885, route 321

10.3 Demande de dérogation mineure – 3494, chemin du Lac-Gagnon Est

11. Département des Loisirs, culture et tourisme – développement économique

11.1 Demande de don Souper de doré – Comité d'ensemencement du lac Doré – 2 août

11.2 Souper Traversée du Lac Simon – 8 août

12. Période de questions

13. Varia

1.1 Ouverture de la séance

2025-08-41312

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-08-41313

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du mois de juillet 2025

2025-08-41314

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit exemptée et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 juillet 2025

2025-08-41315

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 31 juillet 2025 pour un montant total de 165 293.40 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 87 336.66 \$ et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 25623 à 25645
- Les paiements directs 502074 à 502120
- Les prélèvements 6966 à 7037

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 juillet 2025

2025-08-41316

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 juillet 2025 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Écriture budget révisé juillet 2025

2025-08-41317

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement pour l'exercice financier en cours a été adopté lors de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements sont nécessaires afin de refléter les dépenses et revenus réels et/ou anticipés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a préparé une révision budgétaire en ce sens, présentée aux membres du conseil ;

IL EST RÉSOLU

QUE l'écriture numéro 185 soit approuvée pour le budget révisé au 22 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER STATION D'ESSENCE

4. DOSSIER MINE

5. RAPPORT DU MAIRE (Présentation de deux demandes de dérogations mineures)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

Monsieur Yves Tremblay, dépose une lettre concernant la Loi sur la Qualité de l'environnement – Québec

7. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

7.1 CORRESPONDANCE – Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois d'août 2025 ».

7.2 Rémunération du personnel électoral

2025-08-41318

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de Duhamel approuvent les tarifs salariaux suivants pour les référendums ainsi que des élections:

Présidente d'élection :

- Confection de la liste électorale : 671 \$
- Scrutin : 671 \$
- Bureau de vote par anticipation : 671 \$
- Scrutin du vote par correspondance : 300 \$
- Formation : 100 \$

Secrétaire d'élection :

- 75 % du salaire de la présidente

Adjointe de la présidente :

- 50 % du salaire de la présidente

Commission de révision :

Réviseur : 22.05 \$ de l'heure

Bureau de vote par anticipation :

Scrutateur : 23.00 \$ de l'heure

Secrétaire bureau de vote : 23.00 \$ de l'heure

Membre de la Table de vérification : 21.00 \$ de l'heure

Jour du scrutin :

Scrutateur : 23.00 \$ de l'heure

Secrétaire bureau de vote : 23.00 \$ de l'heure

Membre de la Table de vérification : 21.00 \$ de l'heure

Primo : 23.00 \$ de l'heure

Rémunération forfaitaire pour formation : 46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Avis de motion – Règlement 2025-07 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2020-09 relatif à la délégation et suivi budgétaire

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère madame Denise Corneau à l'effet que le règlement 2025-07 abrogeant et remplaçant le règlement 2020-09 relatif à la délégation et au suivi budgétaire sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

7.4 Embauche à titre de DGA, greffière-trésorière adjointe – greffe et communications

2025-08-41319

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Monique Dupuis, DGA, greffière-trésorière adjointe – greffe et communications au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le poste de DGA, greffière-trésorière adjointe – greffe et communications a été affiché à l’interne et à l’externe;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet affichage, un comité de sélection a été formé et une candidate rencontrée;

CONSIDÉRANT QUE la transmission du savoir propre au poste d’embauche à titre de DGA, greffière-trésorière adjointe – greffe et communications nécessite une période de formation et de tuilage minimal de quelques mois;

CONSIDÉRANT QU’une analyse budgétaire a été effectuée et confirme que les disponibilités financières permettent l’embauche anticipée, laquelle engendrera une dépense additionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait ses recommandations au Conseil;

IL EST RÉSOLU

QUE madame Véronic Minot soit et est embauchée au poste de DGA, greffière-trésorière adjointe – greffe et communications, et ce, à compter du 2 septembre 2025;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat liant les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.5 Embauche à titre d’agente aux loisirs, culture et tourisme

2025-08-41320

CONSIDÉRANT QUE le poste d’agente aux loisirs, culture et tourisme a été affiché à l’interne et à l’externe, conformément à la convention des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est toujours vacant ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 5 du règlement 2020-07 sur la délégation et suivi budgétaire autorise à engager un employé occasionnel, dans le respect des politiques et procédures de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE madame Jacinthe Riendeau a été embauchée temporairement depuis le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame Riendeau a manifesté son intérêt pour occuper de façon permanente le poste d’agente aux loisirs, à la culture et au tourisme;

IL EST RÉSOLU

QUE madame Jacinthe Riendeau soit et est embauchée pour occuper le poste d’agente aux loisirs, culture et tourisme, à compter du 5 août 2025;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Municipalité de Duhamel, soit celles de la classe 6, échelon 3;

QUE, comme prévu à ladite convention, une période de probation s’applique.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.6 Adoption des descriptions de tâches et de l’organigramme

2025-0841321

CONSIDÉRANT QUE la dernière révision officielle des descriptions de tâches et de l'organigramme de la municipalité a été effectuée le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins organisationnels et des responsabilités des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu le mandat de procéder à la réévaluation des postes, conformément aux dispositions légales en vigueur, en collaboration avec la présidente et un représentant syndical du (SFPC);

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à une mise à jour des descriptions de tâches et de l'organigramme afin de refléter la structure actuelle et les fonctions réelles au sein de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à assurer une gestion efficiente des ressources humaines, dans le respect des ententes de travail et des meilleures pratiques administratives;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte les nouvelles descriptions de tâches et l'organigramme organisationnel de la municipalité telle que présentée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Mandat au notaire Me Louis-Philippe Robert pour la rédaction d'un acte de servitude – Chemin Brazeau (Électrification)

2025-08-41322

CONSIDÉRANT QUE des droits réels de servitude doivent être acquis dans le cadre du projet d'électrification du chemin Brazeau;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de préparer un acte de servitude en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE Me Louis-Philippe Robert, notaire, a été identifié pour agir dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de mandater ce notaire afin de rédiger l'acte de servitude nécessaire à la réalisation du projet;

II EST RÉSOLU

QUE la Municipalité mandate Me Louis-Philippe Robert, notaire, afin de préparer l'acte de servitude requis pour l'électrification du chemin Brazeau;

QUE le maire David Pharand et la directrice générale Liette Quenneville soient autorisés à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Modification de la résolution 2025-07-41308 congrès FQM

2025-08-41323

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-41308 autorisant la participation de mesdames Denise Corneau et Marie-Céline Hébert, conseillères, au congrès de la FQM qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2025 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Corneau, conseillère, ne pourra y participer en raison d'un empêchement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Longtin, conseiller, a manifesté son intérêt à participer au congrès de la FQM en remplacement de Mme Corneau;

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise monsieur Michel Longtin à participer au congrès de la FQM en remplacement de Mme Corneau;

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement pour trois nuitées soient remboursés sur présentation des pièces justificatives

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Fin d'emploi par lettre d'entente (restructuration)

2025-08-41324

CONSIDÉRANT la restructuration administrative mise en place par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que cette restructuration entraîne l'abolition du poste actuellement occupé par madame Mélanie Leblanc ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une fin d'emploi et souhaitent signer une entente, transaction et quittance en ce sens ;

CONSIDÉRANT que ladite entente, transaction et quittance prévoit le versement des sommes dues à l'employée, incluant un montant forfaitaire brut à titre de règlement ou d'indemnité ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte les termes de l'entente, transaction et quittance en date du 4 août, entre la Municipalité de Duhamel, le SCFP et madame Mélanie Leblanc, relativement à la fin d'emploi de cette dernière dans le cadre d'une restructuration organisationnelle ;

QUE la directrice générale, greffière-trésorière Liette Quenneville soit autorisée à signer ladite entente et prendre les actions requises pour donner le plein effet aux modalités qui y sont établies, notamment le paiement des sommes dues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19h36 M. David Pharand, maire quitte son siège

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-08-41325

8.1 Projet d'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur

compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*

CONSIDÉRANT l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-122, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2024, autorisant la conclusion et la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale déposé visant à effectuer une analyse approfondie du Service de formation des pompiers et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau;

CONSIDÉRANT la proposition préparée par le Comité de suivi de l'entente intermunicipale, lequel a été mandaté pour évaluer le service actuel et définir une proposition qui répondra aux besoins des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé auprès des diverses parties prenantes soit les directeurs de service de sécurité incendie (DSSI), les directions générales (DG) et les maires des municipalités locales au cours des mois de mars et d'avril 2025 ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la Table conjointe des DSSI, des DG et des maires tenues le 17 avril 2025, lesquelles visaient, notamment l'obtention d'une orientation de chaque conseil envers la proposition soumise ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-134, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve le projet d'entente intermunicipale relatif au Service régional de formation des pompiers, lequel sera acheminé aux municipalités locales afin de connaître leur intention à l'égard dudit service ;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé auprès des municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Papineau dans le but de connaître leur intention à l'égard de la conclusion d'une éventuelle entente intermunicipale sur le sujet ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre dudit processus de consultation réalisé par la MRC de Papineau, 24 municipalités locales sur 25 ont manifesté leur intention de conclure une entente intermunicipale relative au service de formation des pompiers ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-176, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, laquelle mandate la direction générale pour poursuivre le processus établi visant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale concernant un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relatif au service régional de formation des pompiers déposé dans le cadre de la présente séance, lequel sera offert par la MRC de Papineau à titre de gestionnaire de formation;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Duhamel acceptent de conclure l'entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers conformément au projet d'entente transmis ainsi qu'à la documentation afférente ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Duhamel autorise le maire ainsi que la directrice générale greffière-trésorière à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Fin d'emploi pompier numéro 22-66 – Lettre de remerciement

2025-08-41326

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de cet employé au poste de pompier volontaire;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel acceptent la fin d'emploi de cet employé au poste de pompier volontaire ;

QU'une lettre de remerciements lui soit acheminée;

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19h37 Monsieur David Pharand maire, reprend son siège

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS & DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Fin de probation de l'employé Réjean Dandurand

2025-08-41327

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de monsieur Réjean Dandurand, le 25 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des travaux publics à l'effet d'embaucher monsieur Réjean Dandurand au poste journalier temps plein;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation de la directrice des travaux publics à l'effet d'embaucher monsieur Réjean Dandurand au poste journalier temps plein à compter de 25 juillet 2025, conformément à la classe 4, échelon 3 de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Soumission non-retenue – AOP 2025-03-02 : location camion 6 roues 4x4 benne arrière et lancement nouvel appel d’offres public pour un acquisition

2025-08-41328

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres public (AOP-2025-03-02) pour la location clé en main d’un camion 6 roues 4 X 4 équipé d’une benne à déchets à chargement arrière;

CONSIDÉRANT QU’une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d’offres, soit celle de l’entreprise Camions Excellence Peterbilt Inc., au montant de 14 708,73 \$ par mois, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est jugé trop élevé par rapport aux prévisions budgétaires et aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l’article 938 du Code municipal du Québec, qui permet à une municipalité de rejeter toute soumission reçue dans le cadre d’un appel d’offres;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Duhamel rejette la soumission reçue dans le cadre de l’appel d’offres AOP-2025-03-02 en raison d’un prix jugé excessif;

QUE la Municipalité n’octroie pas le contrat relatif à l’appel d’offres initiale;

QUE le Conseil mandate la direction générale de retourner en soumission pour l’acquisition d’un camion 6 roues 4 X 4 équipé d’une benne à déchets à chargement arrière;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

10.1 Modification de l’entente relatif aux travaux à réaliser sur le lot 6 198 275

2025-08-41329

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de modification de l’entente intervenue avec le propriétaire de ce lot;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un prolongement de l’échéancier prévu à l’entente;

CONSIDÉRANT que des efforts sérieux sont en cours pour réaliser les travaux et qu’il n’y a aucun impact financier ou environnemental lié à ce prolongement;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la recommandation visant à prolonger l’entente;

QUE le maire, monsieur David Pharand, et la directrice générale, madame Liette Quenneville, soient autorisés à signer l’entente modifiée au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.2 Dérogation mineure – Lot 6 164 885, route 321

2025-08-41330

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 182 144 a soumis une demande de dérogation mineure en bonne et due forme pour le lot 6 164 885 dans le but de l'acquérir;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la délivrance d'un permis de construction, malgré la largeur non conforme d'un chemin d'accès, tel que prévu à l'article 26 du Règlement de lotissement numéro 2023-06;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les conditions prévues au Règlement sur les dérogations mineures numéro 2023-07;

CONSIDÉRANT que l'analyse démontre que :

- La demande ne nuit pas à la sécurité publique ni aux droits des voisins;
- Elle ne compromet pas l'environnement;
- Elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Elle constitue un cas isolé et raisonnable, lié notamment à la topographie du terrain et au contexte découlant de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU et accorde la dérogation mineure pour le lot 6 164 885, route 321, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Demande de dérogation mineure – 3494, chemin du Lac-Gagnon Est

2025-08-41331

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 3494, chemin du Lac-Gagnon Est a soumis une demande de dérogation mineure pour ajouter un abri d'auto à une propriété résidentielle comportant déjà un garage de 79,53 m²;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des bâtiments accessoires projetée serait de 116,69 m², dépassant la norme permise par 37,16 m², soit une dérogation de 46,74 %;

CONSIDÉRANT QUE ce dépassement excède nettement la limite pouvant être considérée comme « mineure »;

CONSIDÉRANT QUE le terrain permettrait l'aménagement d'un abri conforme ailleurs sur le lot, sans préjudice sérieux pour le propriétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant à permettre une superficie excédentaire pour les bâtiments accessoires sur la propriété située au 3494, chemin du Lac-Gagnon Est (lot 5 257 743).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Demande de don – Comité d'ensemencement du lac Doré – 2 août 2025

2025-08-41332

CONSIDÉRANT la demande de commandite du comité d'ensemencement du lac Doré dans le cadre de leur journée de pêche familiale du 2 août 2025;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise le versement d'une commandite de 200 \$ dans le cadre de la journée de pêche familiale du lac Doré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Souper de la traversée du Lac Simon – 8 août 2025

2025-08-41333

CONSIDÉRANT la tenue du souper-spectacle dans le cadre de la Traversée du lac Simon 2025, qui aura lieu le 8 août prochain ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Duhamel d'assurer sa visibilité lors de cet événement ;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'une table de 6 couverts pour le souper-spectacle de la Traversée du lac Simon 2025, qui se tiendra le 8 août;

QUE 4 des 6 billets soient offerts à des bénévoles de la municipalité, en reconnaissance de leur dévouement

QUE les bénévoles soient accompagnés du conseiller monsieur Gilles Payer, ainsi que de sa conjointe, cette dernière assumant personnellement le coût de son billet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. VARIA

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-08-41334

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 20h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière-très.